

*Ann-Elise Lewallen
Kelly Dietz*

Les deux peuples autochtones du Japon, les Aïnous et les Okinawanais vivent dans les îles de l'extrême nord et de l'extrême sud de l'archipel. Le territoire des Aïnou s'étend des îles russes de Sakhaline et Kouriles à la partie septentrionale du Japon incluant la totalité de l'île d'Hokkaido, unilatéralement incorporée au Japon en 1869. Quoique la plupart des Aïnou vivent toujours à Hokkaido, des dizaines de milliers d'entre eux ont émigré durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, vers les centres urbains japonais pour trouver du travail et échapper à la discrimination très répandue à Hokkaido. Depuis Juin 2008, les Aïnou sont officiellement reconnus en tant que peuple autochtone du Japon. En 2006, la population Aïnou d'Hokkaido était de 23 782 personnes dont environ 5000 dans la grande région de Kanto¹.

Les Okinawanais vivent dans les îles Ryukyu qui constituent maintenant la préfecture d'Okinawa. Elle regroupe plusieurs groupes de langues autochtones ayant des traits culturels distincts. Le Japon s'est emparé par la force des Ryukyu en 1879 mais y a renoncé au profit des Etats-Unis en échange de son indépendance après la deuxième guerre mondiale. En 1972, les îles furent réincorporées à l'État japonais mais l'armée américaine y demeura. Les Etats-Unis appuient le refus du Japon d'accepter l'auto-détermination d'Okinawa pour y maintenir leurs forces armées. Actuellement, 75 % de toutes les forces américaines au Japon se trouvent à la préfecture d'Okinawa, qui ne représente que 0,6 % du territoire japonais. 50 000 personnels militaires, leurs dépendances et les entrepreneurs civils occupent 37 bases militaires sur l'île d'Okinawa, la plus large et la plus peuplée de l'archipel. L'île héberge 1,1 million des 1,3 millions de personnes vivant à Ryukyu.

En 2007, le Japon a voté en faveur de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones.

Les Aïnous

Après l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DDPA) en 2007, le gouvernement japonais a reconnu les Aïnous en tant que peuple autochtone en adoptant une résolution² en juin 2008. A la grande déception de nombreux activistes, la résolution n'accordait pas de droits autochtones, ni l'auto-détermination, ni même des excuses formelles

concernant les injustices passées. Pendant ce temps, le rétablissement des droits se poursuit à un rythme très lent.



Plusieurs semaines après l'approbation de la résolution, le gouvernement a annoncé que la référence aux Aïnous en tant que peuple autochtone dans la

résolution n'était pas un synonyme de l'expression utilisé dans la DDPA (Voir Indigenous World 2010). Dans son rapport de juillet 2009, la « Commission d'experts concernant les affaires Aïnou » nommé par le gouvernement a cherché à clarifier cette confusion. Le rapport contenait une interprétation japonaise spécifique des « peuples autochtones » comme ceux « qui résident (aient) dans des régions fixées, avant l'extension de la loi nationale, et qui possèdent une culture et des identités différentes de la majorité de la population de l'État nation, et qui, par la suite, en dépit de leur culture et de leur identité différentes subissent la loi du peuple majoritaire, et continuent de résider dans les même régions sans perdre leur culture et leur identité originelle »³. De plus, la Commission d'experts évitait rigoureusement de faire référence à Hokkaido comme une colonie. Au lieu de quoi, le rapport décrit la culture Aïnou comme étant « sévèrement atteinte » par l'apparition de la modernité. Le rapport sert aujourd'hui de ligne directrice pour la politique nationale sur l'artisanat Aïnou. Etendre la politique Aïnou au-delà d'Hokkaido a représenté une étape importante dans l'unification de la communauté à l'échelle nationale.

En janvier 2010, le Conseil pour la promotion de la politique Aïnou, nommé par le gouvernement, incluant cinq représentants Aïnous, a débuté le travail d'écriture des réformes politiques. Les questions traitées par le Comité ont été réparties en deux groupes :

- 1) le groupe de travail sur « l'espace symbolique de la coexistence ethnique » et
- 2) le groupe de travail concernant « l'enquête sur les modes de vie des Aïnous, qui ne vivent pas à Hokkaido ».

En décembre 2010, le premier groupe a annoncé que son choix se portait sur la commune de Shiraoui comme hôte. Les plans détaillés de ce que cet espace englobera n'ont pas été annoncés. Des efforts de formulation d'une enquête appropriée sur les modes de vie des Aïnous vivant hors d'Hokkaido se poursuivent.

Le lobbying auprès du gouvernement contre un développement nuisible écologiquement

L'ambivalence du gouvernement national vis-à-vis de l'extension des droits autochtones des Aïnous se reflétait dans l'attitude du gouvernement d'Hokkaido par rapport à une proposition de développement qui menace de polluer les cours d'eau traditionnels aïnous de l'est de l'île. Les Aïnous locaux et les résidents ont été galvanisés d'apprendre que l'installation d'une usine de traitement des déchets industriels avait été prévue en amont de la rivière Monbetsu (Mo-pet dans la langue Aïnoue). Cette rivière est un site sacré pour la communauté Aïnou de Monbetsu, contenant des frayères pour le saumon. Tous les automnes, la communauté accueille le Kamuy Cep Nomi (une cérémonie de prière pour les esprits saumon) sur cette rivière. Ces dernières années, les Aïnous ont utilisé la

rivière pour revitaliser l'héritage des canoës, l'éducation environnementale et l'écotourisme. Une coalition de citoyens impliqués, qui se fait appeler Réseau du Sanctuaire Mo-pet ont organisé la diffusion de pétition pour sensibiliser les personnes et empêcher le gouvernement d'Hokkaido de délivrer un permis.

La campagne pour la rivière Mo-pet représente un développement crucial pour les Aïnous à travers le Japon. Mis à part le cas du barrage Nibutani⁴, les campagnes de protection de l'environnement ont été marginalisées tandis que les efforts se concentrent sur les droits politiques et économiques. Dans ses pétitions, le Réseau du Sanctuaire Mo-pet mettait en avant l'article 29 de la DDPA comme essentiel dans la sauvegarde des terres des Aïnous⁵. L'accord unilatéral d'installation de l'usine de traitement des déchets industriels sans le consentement préalable des Aïnou constituerait une violation de la Déclaration. Au mépris de la pétition, le gouvernement d'Hokkaido a délivré le permis d'installation de l'usine en juillet 2010, et la cérémonie d'inauguration a eu lieu en septembre 2010.

L'obstacle le plus significatif auquel les Aïnous de Monbetsu font face c'est que les terres n'ont pas été encore restituées. Ils envisagent maintenant une action juridique pour faire valoir leurs droits à leurs terres ancestrales telles que le garantit la DDPA.

La restitution territoriale fournirait la base d'une action légale future afin de contester la légitimité de l'usine.

La base mobilisée pour les droits autochtones

En octobre 2010, le Sommet des Peuples Autochtones de Aichi s'était organisé pour adresser ses préoccupations à Nagoya, lors de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Avec les représentants autochtones, le Réseau Aïnou des peuples autochtones mondiaux (organisateur du Sommet), ont conjointement rédigé une déclaration préliminaire pour le développement autodéterminé, la fin de la destruction de la biodiversité à Hokkaido, la protection des espèces des OGM, et une réforme pour s'assurer que les pratiques héritées qui valorisent la biodiversité seront maintenues.

Les Okinawanais

Les développements les plus notables dans les îles Ryukyu en 2010 ont tourné autour des efforts des gouvernements américains et japonais de construction d'un nouveau complexe militaire et installations associées sur l'île d'Okinawa, et la campagne en cours depuis 15 années visant à arrêter ce projet.

La question continue de mettre en évidence la confiance que les États-Unis accordent aux relations coloniales du Japon avec Ryukyu, et la volonté de Tokyo d'exercer une pression économique et politique sur les îles. Mais elle souligne également la force de la résistance des Okinawanais.

Plusieurs changements politiques sont liés au conflit en cours, incluant le niveau sans précédent de l'opposition officielle et populaire au projet de base à Okinawa, les ruptures de relations entre Washington et Tokyo et au sein de la nouvelle coalition au pouvoir, et, enfin, le renversement de l'administration du Premier Ministre japonais, Yukio Hatoyama.

Historique de la question de Futenma-Henoko

Le plan actuel des gouvernements japonais et américain vise à construire un grand complexe maritime et naval au sein d'une partie isolée de la ville de Nago d'Okinawa en échange de la fermeture de la station aérienne du corps des Marines de Futenma, dangereusement placée au cœur de la ville bondée de Ginowan.

Le plan de déplacement des fonctions militaires de Futenma vers Nago a pour la première fois été annoncé en 1996, présentée comme une réponse altruiste au tollé général provoqué par le kidnapping et le viol collectif d'une fillette okinawanaise de 12 ans par trois appelés américains.

La campagne non-violente contre cette nouvelle base qui s'est développée dans un effort local, national et mondial, a contraint le Japon et les Etats-Unis à revenir à la table des négociations en 2005. Pourtant, les leaders américains et japonais ont étendu le projet comme partie de l'accord de 2006, « Feuille de route du réalignement » en doublant presque la taille et les fonctions militaires du plan 2006 d'origine. Néanmoins, des documents historiques découverts par des activistes okinawanais ont révélé que ce plan n'a rien de nouveau; l'emplacement de 2006 ainsi que sa conception sont très proches de ceux développés par les américains en 1966, alors qu'ils occupaient formellement les Ryukyus.

S'il est construit, le complexe maritime et naval s'étendra sur 1.8km de long, avec deux pistes de décollage et un port en eau profonde. La construction implique un centre d'enfouissement des déchets dans les zones isolées de Henoko et de la Baie d'Oura à Nago, connues pour la diversité de leurs écosystèmes côtiers, tant corallien que récifal.

Le plan suppose la construction de six hélistations à proximité du village de Takae pour l'entraînement des avions Osprey MV-22, nouveaux et enclins aux pannes. L'ensemble des installations ne menace pas seulement les habitats de plusieurs espèces en danger (les dugongs d'Okinawa, les lamantins, le pic Noguchigera et le coureur des rails d'Okinawa), mais aussi les ressources maritimes, en impactant les relations des communautés économiques et culturelles avec la mer.

L'accord de 2006 inclut également le déplacement de 7000 ou 8000 Marines d'Okinawa au territoire américain de Guam, que le gouvernement US continue d'utiliser comme levier. Il insiste sur le fait que Futenma ne sera pas

fermé et que le nombre des Marines ne sera pas réduit tant que les Okinawanais n'auront pas accepté la nouvelle base militaire à Henoko.

Développements récents

Beaucoup ont eu des espoirs prudents après l'élection marquante du Premier Ministre japonais, Yukio Hatoyama, en septembre 2009. Celle-ci prenait le pouvoir après le long règne du parti Liberal Démocrate, conservateur (et pro-américain), et le Parti Démocrate japonais, promettait la renégociation de la "Feuille de route du réalignement" de 2006 afin que la nouvelle base ne soit pas construite à Okinawa. Pourtant, sous les pressions de Washington et des conservateurs japonais, Hatoyama est revenu en arrière bien vite après son élection.

Alors qu'une tension inhabituelle entre Tokyo et Washington se déployait, les Okinawanais ont poursuivi la mobilisation. La frustration généralisée de la population et même des leaders conservateurs de l'extension de 2006 n'a pas décliné. Les électeurs ont évincé le maire pro-base de Nago en janvier 2010. Le gouverneur d'Okinawa, Hirokazu Nakaima s'est opposé au plan, tandis que l'Assemblée préfectorale d'Okinawa et les maires de l'île ont unanimement voté une résolution appelant à la fermeture immédiate de la Station Aérienne du Corps des Marines de Futenma et au redéploiement des unités aériennes en-dehors du Japon. En avril, 100 000 personnes se sont réunies à Ginowan après qu'il soit devenu clair qu'Hatoyama abandonnerait probablement la campagne promise. Un mois plus tard, 17 000 personnes encerclaient la station de Futenma.

Depuis le printemps 2010, les soutiens d'Hatoyama au sein de l'électorat japonais ont chuté. Cette situation est en partie due aux difficultés économiques du Japon, à un scandale politico-financier, mais également aux hésitations d'Hatoyama concernant l'affaire Futenma-Henoko. Bien que la plupart des Japonais soutiennent l'alliance États-Unis Japon plus généralement, ne pas capituler devant Washington par rapport à la base d'Henoko était une des décisions pour lesquelles Hatoyama avait encore le soutien public.

Ce qui a contribué à la perte d'Hatoyama, c'est que les deux gouvernements ont publié une déclaration en mai 2010 réaffirmant la « Feuille de route » de 2006, et que les fonctions de Futenma seraient déplacées à Henoko. Elle a réitéré la relocalisation conditionnelle des 8000 Marines à Guam, qui dépendait de « progrès tangibles...vers la réalisation de l'installation de remplacement (à Henoko) ». La déclaration fait également de Tokunoshima, une île à 200km au nord d'Okinawa, un site possible pour les entraînements de Futenma. En dépit des promesses de perspectives financières importantes et des projets de travaux publics, Tokunoshima a été le lieu de protestations contre la proposition. Il est

également à noter que la déclaration ne fait pas mention de la fermeture du site de Futenma. Au lieu de cela, elle mentionne un « retour », et non pas aux Okinawanais mais « au Japon comme partie de la transformation et du processus de réalignement de l'Alliance ». C'est important parce que les deux pays souhaitent étendre l'usage des installations aux deux forces armées. Cela pourrait signifier un afflux des forces japonaises à Okinawa, peut-être en tant que bénéficiaire des installations, comme Futenma que les États-Unis identifient comme un « retour ».

De fait, les représentants du successeur d'Hatoyama, Naoto Kan, a récemment laissé entendre que les okinawanais pourraient avoir à endurer Futenma indéfiniment, et que les écoles et les hôpitaux pourraient, peut-être, être relocalisés à Ginowan. Le gouvernement a aussi suspendu la part de budget de Nago alloué aux municipalités qui « hébergeaient » les bases. Kan a donc passé son mandat en cherchant à ramener les okinawanais dans l'axe. Mais ceux-ci continuent de tracer leur propre chemin.

Notes

¹ Les chiffres de la population proviennent de l'enquête de 2006 sur le mode de vie des Aïnous, menée par le gouvernement préfectoral d'Hokkaido en coopération avec l'Association Aïnou (Gouvernement d'Hokkaido, département de l'Environnement et des modes de vie, 2007. Rapport d'enquête sur le mode de vie Aïnou d'Hokkaido. Accès le 20 mars 2011 <http://www.pref.hokkaido.lg.jp/file.jsp?id=56318>). Beaucoup ayant un ancêtre Aïnou ne s'identifient pas publiquement comme Aïnou du fait de la discrimination et du stigmate posé par la société japonaise. Les observateurs Aïnou estiment que la population actuelle de ces personnes s'élève entre 100 et 300 000.

² La résolution a été adoptée durant une session des deux parlements. Résolution pour reconnaître les Aïnou en tant que peuple autochtone, 6 juin 2008. La version japonaise est disponible sur le site :

shugiin.go.jp/itdb_gian.nsf/html/gian/honbun/ketsugian/g16913001.htm

³ Rapport de la Réunion des Experts concernant les affaires Aïnou, 2009. <http://www.kantei.go.jp/jp/singi/ainu/index.html>. Accès le 14 janvier 2011, page 23.

⁴ Le cas légal de Nibutani Dam, qui s'est achevé par la reconnaissance des Aïnou comme peuple autochtone et statue que le barrage compromet le droit inhérent des Aïnou locaux à maintenir leurs pratiques traditionnelles, fut un événement clé dans cette perspective (Voir la discussion dans Levin. Mark A. 1999, Kayano et al v. Hokkaido Expropriation Committee: « The Nibutani Dam Decision », *International Law and Politics* 38 (394).)

⁵ L'article 29 de la DDPa prescrit que « les États devront prendre des mesures effectives pour s'assurer qu'aucun matériel de stockage ou de traitement dangereux ne prendra place sur les terres et territoires des peuples autochtones, sans leur consentement libre, préalable et informé » (DDPA, 2007 <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/en/declaration.html>, Accessed 10 January 2011.)

Ann-Elise Lewallen est professeur assistant au Département d'Études des langues et cultures d'Asie de l'Est à l'Université de Californie, Santa Barbara. Ses recherches et son activisme porte sur la renaissance culturelle, les mobilisations politiques, l'organisation de la communauté et les questions environnementales chez les communautés autochtones et minoritaires.

Kelly Dietz est professeur au Département de Politique de l'Ithaca Collège à New York, et membre du Conseil d'administration du Centre Shimin Gaikou. Ses recherches et son activisme se concentrent sur la militarisation, notamment sur les territoires des autochtones et des minorités.

*Source: IWGIA, The Indigenous World 2011
Traduction pour le GITPA par Claire Levacher*